

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-022 à 26-065 incluse	31	02	02	33

Secrétaire : Monsieur Marc RIVET

**PRÉSENTS** : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. José PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD Adjoints, M. Gaëtan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, , Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUOUSIN, Mmes Céline LÉMAN Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Marc RIVET, Diego ORTEGA, Jacky VALLÉE, Mmes Noha TEFRIT, Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, , MM. Sylvain M. Patrice PAUPER, Conseillers municipaux.

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

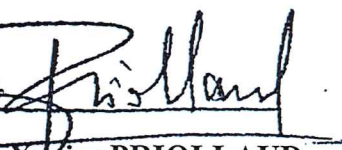
- Mme Émilie SCHAPMAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC


\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 26-062 Désignation de représentants de la Ville de Louviers au sein du Conseil d'administration du collège des Fougères**

Certifié exécutoire  
Par transmission en sous-  
préfecture  
Le :09 avril 2026  
Par affichage, le 09 avril 2026

Fait à Louviers, le 03 avril 2026

Le Maire.   
François-Xavier PRIOLLAUD



N° 26-62

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LOUVIERS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DES FOUGERES**

**RAPPORT**

**Monsieur le Maire** rapporte que le Conseil municipal doit désigner des représentants de la Ville de Louviers dans les organismes extérieurs. Ainsi, pour représenter la Ville de Louviers au Conseil d'administration du collège des Fougères, le Conseil municipal doit désigner :

- 1 membre titulaire élu parmi les conseillers municipaux
- 1 membre suppléant élu parmi les conseillers municipaux

**DECISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu**

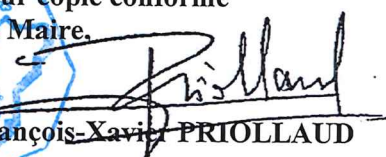
- le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article 2121-29,
- l'article R421-14 du Code de l'éducation

**DÉSIGNE**

- membre titulaire : Monsieur Olivier NIEL
- membre suppléant : Monsieur Jean-Louis BAUCHARD

pour représenter la Ville de Louviers au sein du Conseil d'administration du collège des Fougères.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour copie conforme  
Le Maire,  
  
François-Xavier PRIOLLAUD

